

Avis de FNE Pays de la Loire sur le SRCAE des Pays de la Loire - 16 décembre 2013 -

L'association France Nature Environnement Pays de la Loire a participé activement aux travaux de concertation mis en œuvre entre juin 2011 et mars 2012 et a participé tout aussi activement aux États régionaux de l'Énergie entre octobre 2011 et mai 2013. De ce fait, FNE Pays de la Loire souhaite apporter ses remarques et donner son avis sur le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie des Pays de la Loire.

Le SRCAE essaye de se placer dans un contexte international, européen et national et ce afin de contribuer aux différents objectifs affichés à ces niveaux distincts. Page 6 du document, il est rappelé les objectifs européens en matière d'énergie-climat, dit des "**3 X 20**", objectifs repris par la France avec une ambition plus forte sur les énergies renouvelables puisque la France souhaite atteindre **23% d'énergie renouvelable dans sa consommation d'énergie finale en 2020**. Il est aussi rappelé que lors de la conférence environnementale de septembre 2012, le Président de la République a annoncé la **réduction de 75% à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité en 2025 en France**.

Ces objectifs vont dans le sens souhaité par France Nature Environnement (FNE) au niveau national et concernant l'objectif du nucléaire reprend la demande exprimée par FNE. FNE considère effectivement que le moment est venu d'une profonde rupture dans les politiques énergétiques poursuivies depuis des décennies. Les énergies fossiles montrent leurs limites que ce soit en termes de gisements en voie d'épuisement ou en termes de pollution de l'atmosphère et d'aggravation de l'effet de serre, sans parler des dangers liés au nucléaire. Aujourd'hui, l'épuisement des ressources fossiles déclenche une course aux hydrocarbures non-conventionnels dont les impacts risquent d'être encore plus destructeurs.

Dans ce contexte, la position de FNE se décline en trois grands axes positifs :

- la **sobriété énergétique** (concerne les modes de fonctionnement de la société),
- l'**efficacité énergétique** (concerne les équipements qui consomment de l'énergie),
- le **développement des énergies renouvelables** (toutes les énergies renouvelables, même si, pour certaines, les impacts doivent être attentivement analysés).

Pour FNE, les énergies renouvelables peuvent être un vecteur important de développement des territoires avec des projets contrôlables par les habitants et leurs élus.

Page 11, il est indiqué que "*la volonté qui a sous-entendu l'exercice a été de mettre en évidence des objectifs qui apparaissent aujourd'hui atteignables pour que tous les efforts nécessaires soient entrepris dès à présent*". Il est cependant à noter que **2020**, cela sera **dans 6 ans** à la date de lancement officiel de ce document (et non 7 comme indiqué page 11) et que **cela ne laisse guère de temps pour permettre le développement des infrastructures nécessaire pour atteindre ces objectifs**. Objectifs qui devront donc être atteints pratiquement uniquement du fait des projets déjà en cours d'étude ou lancés pour les plus avancés (parc éolien en mer au large de St Nazaire, projets de méthanisateur centralisé en Mayenne, parcs éoliens terrestres en Sarthe, Mayenne, ...). Ce qui laisse forcément FNE Pays de la Loire septique sur l'atteinte des objectifs.

De plus, ce schéma n'a pas de caractère opérationnel direct : il devra être décliné dans des Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) locaux, avec lesquels les documents d'urbanisme devront ensuite être rendus compatibles. Les PCET auraient dû être adoptés pour le 31 décembre 2012, soit il y a un an. A ce jour, il n'y a pas de lisibilité de l'état de la situation ni des perspectives (puisque cela relève des collectivités).

FNE Pays de la Loire le lit donc plus comme étant **une forte volonté politique** de faire bouger les lignes puisque dans le SRCAE tel qu'il est rédigé nous en sommes aux verbes (favoriser, sensibiliser,...) avec peu d'objectifs précis par filière. Cette volonté politique sera-t-elle suffisante pour passer à du concret et mettre en route les études et les process techniques concernés ? Aura-t-elle les moyens d'encourager les filières énergétiques actuelles à faire peau neuve et de se saisir de cette occasion pour développer de nouveaux projets, projets qui seront porteurs d'emplois ?

Le diagnostic régional

FNE Pays de la Loire **regrette qu'il n'ait pas été mis à jour depuis 2008** alors qu'il aurait été important d'avoir la situation 2013 (mi-année) sous les yeux pour regarder les tendances récentes.

Page 16, il est indiqué que "*par rapport à l'année 1990, année de référence en matière de gaz à effet de serre, cet objectif (- 5,5 MtepCO2) représente une simple stagnation des émissions*" !! **Les objectifs européen et français pour 2020 sont de -20% et non une stagnation.** Le SRCAE ne répond pas aux attentes sur ce point là.

Certes, le fait de jouer sur le nombre d'habitants qui augmente fortement (prévisions) permettra d'afficher un objectif de -23% par habitant par rapport à 1990 mais ce n'est pas ce qui est demandé. C'est effectivement l'**objectif de stagnation qui est retenu** et affiché page 19.

Page 17, "*l'objectif national visant à porter à 23% la part des énergies renouvelables intègre les agrocarburants*". **FNE Pays de la Loire rappelle son opposition aux agrocarburants**, dont le bilan énergétique et en émissions de GES reste très controversé.

Orientations

Gouvernance

Il est fait mention dans chaque domaine de la nécessité d'une sensibilisation et d'une mobilisation de **tous** les acteurs du territoire. Cela implique que ceux-ci soient associés en amont aux choix et aux décisions. Il est donc indispensable que les instances telles que le *Groupe thématique de suivi du SRCAE*, la *Conférence régionale de l'Énergie*, etc... soient accompagnées par des comités représentatifs chargés d'être force de proposition. A défaut, ces instances risquent d'être réduites à des chambres d'enregistrement. Il faut aussi faire en sorte que les associations de protection de la nature et de l'environnement sollicitées pour en faire parties aient les moyens matériels d'assurer cette mission.

FNE Pays de la Loire soutient la création d'une conférence régionale de l'énergie et d'un observatoire. Cet observatoire devra permettre d'assurer un suivi des indicateurs de ce schéma régional et devra en proposer en complément car actuellement il en est assez peu doté.

Page 25, il est rappelé le rôle important ces dernières années par les Espaces Info Énergies (EIE) sur l'information du grand public en matière de sobriété, efficacité et d'incitation au développement des énergies renouvelables. La création d'un nouveau guichet unique annoncé dans le cadre de États régionaux de l'énergie (qui ne serait donc pas de fait "unique") risque de créer un flou dans l'orientation et de rendre plus complexe la compréhension de la situation par le grand public (et les financeurs et partenaires). **Les EIE doivent rester LE guichet unique.**

Agriculture

Page 27, il est écrit que "*L'élevage de bovins est de loin la plus importante source des émissions agricoles de GES par la production de méthane (CH4).*" **Une affirmation aussi brute est discutable.** Ce sont moins les animaux dans l'absolu qu'il faut mettre en cause que les modes d'élevage les plus producteurs de GES. **Le pâturage extensif représente une contribution essentielle au maintien de puits de carbone** (prairies naturelles permanentes) ; sans compter d'autres aménités tout aussi importantes. Selon les chiffres agricoles, le nombre global de bovins n'a pas augmenté en France

depuis, grossièrement, les 150 dernières années en France. Par contre, celui des véhicules à moteur lui n'a pas cessé d'augmenter. Il ne faudrait quand même inverser l'ordre des facteurs de responsabilité !

Il est noté que la forte expansion démographique de la région (et particulièrement le département de la Vendée) est de nature à contrarier les progrès attendus. C'est l'ensemble des politiques publiques qui doivent être refondées...

Page 29, la piste d'amélioration possible concernant l'utilisation de pré-refroidisseur en bloc de traite devrait être celle à inciter fortement puisque c'est le plus gros poste de consommation d'énergie dans ce type d'exploitation.

A la même page, la passerelle faite avec un autre plan régional découlant du plan national Ecophyto est intéressante car elle permet d'éclairer les objectifs du plan Ecophyto sous un nouvel angle et donc de soutenir celui-ci dans ses finalités.

Page 30, un **appui plus soutenu à la conservation et/ou au développement des prairies permanentes** aurait été souhaité par FNE Pays de la Loire.

Page 31, le contexte régional amène l'objectif de division des gaz à effet de serre à un facteur 2. Cela veut donc dire que **d'autres secteurs devront être plus ambitieux et viser le facteur 6**. Le domaine des transports est particulièrement visé ici.

Dans l'orientation 7, page 33, à propos du maintien des haies et de leur replantation, **FNE Pays de la Loire dénonce le fait que le linéaire de haie ne cesse de diminuer en région des Pays de la Loire** et ce malgré les politiques menées ces dix dernières années par les collectivités locales et les chambres d'agriculture. La Mayenne est tout particulièrement concernée. Il est grand temps que les élus locaux classent les haies dans leur document d'urbanisme pour éviter leur disparition. Un lien avec le SRCE doit être fait sur ce sujet.

Bâtiment

Page 40, il est question du "*développement du bois-buche (qui) est à poursuivre pour satisfaire les besoins de chauffage dans le respect de la qualité de l'air*". Il est primordial que le nombre de foyer ouvert diminue rapidement et que les seuls foyers pouvant être installés puissent être tous labellisés en terme de qualité d'air car la pollution de l'air extérieur du fait des foyers individuels n'est pas anodine.

Industrie

Dans le tableau, page 47, il est indiqué l'objectif de -8% par rapport à 2008. FNE Pays de la Loire rappelle que 1990 est l'année de référence et que l'objectif de réduction est de -20%. L'activité industrielle est donc loin des objectifs souhaités et le sera donc encore plus en termes de résultat.

Transport et aménagement du territoire

Le fait de remettre à jour le document avec des données de 2013 et non de 2008 aurait permis d'affirmer que le tramway roulait à Angers et que Le Mans avait engagé des travaux de prolongement de sa ligne etc. comme indiqué par 51.

Il est écrit à la même page que "*le SRCAE ...exclut de fait les transports aériens et que seuls les déplacements quotidiens sont considérés*"

On peut s'étonner qu'une région aussi vaste que celle des Pays de la Loire n'aborde que les transports quotidiens qui doivent par ailleurs être traités dans les documents locaux d'urbanisme.

Le Schéma régional, compte tenu de l'importance économique de la métropole Nantaise et de sa volonté d'ouverture, doit nécessairement s'intéresser aussi à l'interrégional, par exemple aux personnes de la métropole nantaise qui se déplacent régulièrement vers Paris en avion. Dans ce

cadre, le trafic de l'aéroport de Nantes vers Paris devrait être finement analysé et un objectif ambitieux du SRCAE serait un report de ce trafic aérien vers le Train à Grande Vitesse, mode de transport globalement aussi rapide et beaucoup moins énergétivore et polluant que l'avion (et les transferts induits!)

Plus loin dans la rubrique "*transport et aménagement*", il est écrit qu'il faut "*repenser l'aménagement afin de réduire les distances*".

Le transfert de l'aéroport de Nantes va complètement à l'encontre de cet objectif puisqu'il augmentera notablement les distances de trajet de toute sa zone de chalandise. Dans le cadre du SRCAE, pour en atteindre les objectifs, **il faut de toute urgence abandonner ce projet.**

Alors que le document développe abondamment les déplacements routiers, le fret ferroviaire n'est pas du tout argumenté et aucun objectif quantifié n'est proposé pour réduire les flux de poids lourds, en particulier dans des secteurs déjà proches de la saturation et contraints quant à leur potentiel d'extension (estuaire de la Loire par exemple).

Page 53, il est fait écho du plan national pour le développement des véhicules tout électriques et hybrides rechargeables. FNE Pays de la Loire rappelle sa position : ces véhicules devront être utilisés en priorité par les entreprises et les collectivités qui ont un parc de véhicule équivalent en nombre au parc de véhicules particuliers et devront l'être en priorité dans les zones urbaines (centre-ville et première couronne).

Développer le bois énergie

Page 60, il est indiqué que "*le potentiel de développement de nouvelles chaudières bois, alimentés par du bois produit en Pays de la Loire ou dans un rayon limité (100km) autour des chaudières, sera limité dès 2012*". Ce potentiel est donc à ce jour déjà limité et plus aucun projet ne peut voir le jour en respectant ce souhait.

Que dire alors de l'exportation de bois déchiqueté provenant de filière bois-déchets depuis le grand Port maritime de Nantes St Nazaire par bateau vers la Suède qui s'est lancé au second semestre 2013. D'où vient ce bois ? Pourquoi n'est-il pas utilisé dans des filières régionales ou françaises ?

FNE Pays de la Loire ne souhaite pas que les chaudières bois s'approvisionnent avec du bois venant de très loin (plus de 100 km) et souhaite que la filière bois-énergie régionale alimente en priorité les chaudières régionales.

FNE Pays de la Loire rappelle que l'exploitation du bois doit se faire avec le souci de protéger la nature et donc de respecter le cycle long de la vie d'une forêt ou d'une haie. La forêt ne doit pas être "nettoyée" comme nous pouvons parfois l'entendre. Cela est aussi valable pour la phrase "*favoriser le renouvellement des boisements*" page 63. Une réelle attention sera portée par FNE Pays de la Loire sur ce sujet car l'exploitation du bois énergie a des impacts sur les paysages, sur la qualité des sols et la biodiversité.

Développer la méthanisation

Concernant les orientations n° 18/19 : "*Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles*" et "*Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires*", FNE Pays de la Loire demande à ce que les priorités soient mises :

- sur la cogénération pour produire à la fois de l'électricité et de la chaleur,
- sur l'injection directe de biogaz dans le réseau pour valoriser directement les produits issus des effluents et des matières agricoles.

FNE Pays de la Loire interpelle sur les risques de fuites d'azote vers l'eau et l'air (ammoniac) et indique que les périodes où l'épandage des digestats peut se faire sans risques pour l'environnement se limitent à quelques semaines par an (avant les semis de cultures de printemps). FNE Pays de la Loire s'interroge donc sur les besoins en capacités de stockage des digestats qui seront donc considérables et sur le bilan global. Elle s'interroge également sur la possibilité de faire sécher les

digestats avec la chaleur produite afin d'épandre de la matière sèche ou de l'exporter vers des régions plus demandeuses.

Nos interrogations portent aussi sur l'entretien des stocks d'humus des sols agricoles dans la mesure où l'épandage du digestat se traduit par un apport de matière organique au sol sensiblement plus faible que si les résidus de culture et les effluents d'élevage méthanisés avaient été apportés tels quels. Le carbone extrait en phase gazeuse par la méthanisation correspond à celui qui aurait été rapidement minéralisé en CO² si les matières organiques constituant le substrat de méthanisation avaient été restituées aux sols sans être méthanisées. C'est celui qui apporte le « carburant » nécessaire aux micro-organismes du sol, une des composantes de la fertilité des sols.

FNE Pays de la Loire doute que ce soit la méthanisation à la ferme qui soit la bonne voie et croit plus aux unités centralisées agricoles et industrielles ainsi qu'aux unités de collectivité de grosse capacité. La taille ici permettant certaines garanties sur la maîtrise et le contrôle du processus.

FNE Pays de la Loire réitère son **opposition aux cultures alimentaires dédiées rentrant dans le cycle de vie d'un méthanisateur.**

Développer l'éolien

Le schéma régional éolien, volet éolien du SRCAE, a fait l'objet d'une adoption autonome (page 71) à l'occasion de laquelle FNE Pays de la Loire avait été amenée à donner son avis sur le document. Le volet éolien n'ayant pas subi de modification depuis son adoption, nous renvoyons donc à la lecture de cet avis.

Développer la géothermie

FNE Pays de la Loire est favorable à l'exploitation de la géothermie de surface (-40 mètres) et défavorable à la géothermie profonde.

Page 78; il est écrit qu'il "*faut être vigilant aux nuisances potentielles des pompes à chaleur sur l'environnement telles que le rejet dans l'atmosphère de gaz fluorés, de pollution éventuelles sur les cours d'eau, etc.*" FNE Pays de la Loire ne peut qu'appuyer cette précaution ainsi qu'avec celle demandant l'interdiction des rejets de gaz fluorés dans l'orientation 21.

Développer l'hydroélectricité

Il est indiqué page 79 que "*la possibilité d'installer de nouvelles centrales sur certains seuils ou barrages existants non encore équipés pourrait également être prise en compte*". **FNE Pays de la Loire rappelle que l'état des eaux de notre région est très inquiétant, avec un paramètre "morphologie" très pénalisant.** Il ne faudrait pas rouvrir sous prétexte du SRCAE la boîte de Pandore des discussions sur la continuité écologique et le rôle pénalisant des ouvrages sur cette dernière.

Développer l'énergie solaire photovoltaïque

L'état des lieux affiché est celui réalisé à la mi 2011, page 87. Il est décevant qu'il n'ait pas été fait à mi-2013, car quelle est la situation aujourd'hui des centrales photovoltaïques au sol en Pays de la Loire ?

FNE Pays de la Loire rappelle sa position sur les centrales photovoltaïques au sol. Celles-ci ne doivent pas artificialiser et donc être réalisées sur des terres agricoles et naturelles. Elles doivent prendre place sur le toit des grands bâtiments industriels et commerciaux, sur le toit de parking. Elles ne doivent pas légitimer la construction de nouveaux bâtiments "alibis" et ne doivent pas légitimer la non remise en état de sites industriels (pollution du sous-sol par exemple). Ces arguments sont repris en parties page 89.

Sur cette énergie, il est à noter le gros écart entre les objectifs du SRCAE et des États régionaux de l'énergie pour 2020-2030. Quel document fera référence ?

Garantir une bonne qualité de l'air

FNE au niveau national a lancé fin novembre 2013 une campagne nationale sur la qualité de l'air. Campagne qui rentre en résonance avec la situation nationale ces derniers jours liés à une situation climatique non exceptionnelle.

Pour FNE, les pouvoirs publics doivent prendre des mesures immédiates pour encadrer les émissions de toutes les sources de polluants atmosphériques : transport routier et non routier, aérien et maritime, installation de combustion et de chauffage et agriculture.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA), qui définissent des mesures pour améliorer la qualité de l'air au niveau local, doivent devenir dès 2014 des outils pertinents et ambitieux de lutte contre la pollution de l'air dans l'immédiat et sur le long terme.

Il faut repenser notre organisation : Changeons nos habitudes en matière de transport et devenons écomobiles. Les solutions existent :

- développer les modes de transport doux et alternatifs : vélo, marche, bus
- faciliter les plans de déplacements entreprises
- agir sur la fiscalité pour taxer la pollution – créer des « zones à faibles émissions »
- dégager des ressources pour financer les alternatives
- développer un transport de marchandises du dernier kilomètre durable en favorisant les véhicules les moins polluants

Le SRCAE des Pays de la Loire doit reprendre toutes ces solutions et proposer leur mise en place de façon concrète d'ici 2020.

De plus, à la lumière des incidents à répétition survenus dans les installations industrielles classées situées sur l'estuaire de la Loire, il est impératif de renforcer les suivis et les contrôles des installations dangereuses sur les risques d'émissions accidentelles de gaz toxiques. Cela passe par une réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux outils de mesure plus nombreux installés dans les zones proches ainsi que par un durcissement et une multiplication des contrôles inopinés des installations et des émissions de gaz.

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Les scénarios élaborés amènent à penser que la pression sur l'eau en tant que ressource pour de multiples activités sera mise fortement sous pression. FNE Pays de la Loire souhaite que ces éléments de réflexion amènent à réorganiser certaines activités économiques, en particulier l'agriculture. Cette dernière devra s'adapter en modifiant ses systèmes d'exploitation et non en ouvrant une course en avant déjà perdue : le stockage de l'eau.

FNE Pays de la Loire sera très attentive à ce point dans les années à venir.

Enfin, FNE Pays de la Loire estime que la **mise en place d'indicateurs complémentaires devra être faite rapidement** afin de pouvoir suivre les évolutions de l'état initial et pouvoir réorienter les politiques régionales afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Pour être plus lisible, **un tableau de synthèse aurait pu être dressé** et permettrait avec l'introduction de tous les indicateurs dans celui-ci d'avoir un tableau de bord de suivi.

Rédigé le 16 décembre 2013
FNE Pays de la Loire